

Plan Local d'Urbanisme de CLERMONT-EN-ARGONNE

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Plan général 1/5 000 ème : Jubecourt

Pièce n°4.5

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :

A Clermont-en-Argonne le :

Arrêté par délibération du conseil municipal en date du :


A Clermont-en-Argonne le :



CDHU (département)
21 rue Angélique, 52000 Troyes
Tel: 03 25 73 39 10

CDHU
9 Rue du Commerce, 52000 Troyes
Tel: 03 25 73 39 10

CDHU
9 Rue du Commerce, 52000 Troyes
Tel: 03 25 73 39 10



- EA Etablissement agricole
- Éléments bâtis protégés au titre de l'article L.123-1-5-7° CU
- ▨ Parc et fonds de jardins protégés au titre de l'article R.123-11 h CU
- ▨ Périmètre Zone Natura 2000
- ▨ Point d'eau / cours d'eau
- ▨ Périmètre soumis aux bruits liés à l'autoroute A4
- ▨ Espaces Boisés Classés
- ▨ Emplacements réservés

N°	Désignation	Surface m²	Bénéficiaire
1	Emplacement à 8 mètres de la rue du Stade	170 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
2	Emplacement à 8 mètres de l'accès au groupe scolaire	250 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
3	Emplacement réservé pour extension du complexe "Écoles"	2430 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
4	Emplacement à 8 mètres du chemin rural dit de la Vierge	880 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
5	Emplacement à 8 mètres de la rue du Champ de Foire	960 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
6	Emplacement à 8 mètres du chemin bas de la Côte Pelee	880 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
7	Aménagement d'un parking	1480 m²	Commune CLERMONT-EN-ARGONNE
8	Création d'une rue d'une largeur de 10 mètres	720 m²	Commune VILMORGET

- UB Correspond au centre historique, aux commerces, à l'habitat, aux services et aux commerces.
- UB Correspond au tissu urbain à dominante résidentielle, pouvant accueillir l'habitat, les services, les commerces, les équipements compatibles avec l'habitat ou les équipements.
- UBS Secteur qui correspond au centre-ville.
- UK Réserve aux activités artisanales de toute nature, avec ou sans commerces, bureaux et autres activités économiques.
- UKS Secteur qui correspond à l'aire de repos de l'autoroute A4.
- EAZB Il s'agit d'une zone d'urbanisation future. Elle est destinée à accueillir les constructions à usage d'habitation, de services, commerces compatibles avec l'habitat et leurs annexes et dépendances.
- EAZBC Il s'agit d'une zone d'urbanisation future, réservée à l'habitat, aux activités artisanales de toute nature, avec ou sans commerces, bureaux et autres activités économiques.
- EAZC Il s'agit d'une zone agricole non équipée, sur laquelle le réajustement prévoit une zone d'activités à moyen ou long termes. Son ouverture à l'urbanisation nécessitera une modification du présent PLU.
- A Cette zone comprend des terrains non bâtis protégés du fait de la valeur économique agricole.
- N Cette zone est constituée par des espaces naturels ou des zones d'habitat ou qui sont limitées en raison de la qualité du paysage, de la qualité des sites et des milieux naturels ou la composition.
- NJ Secteur naturel correspondant aux parcs et jardins.
- NA Secteur naturel à vocation de loisir.
- Périmètre de l'Atlas des Zones Inondables (AZI)